

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 08 mars 2022**

L'an deux mille vingt deux, le huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Languieux

Etaient présents                    Mesdames Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT

Absents excusés                    Mesdames Malorie MEHEUST (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION), Catherine PEPIN

Messieurs Michaël BAUDET, Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Françoise HURSON), Christophe MINAUD (pouvoir donné à Richard HAAS)

Secrétaire                            Madame Angélique STEUNOU

Secrétaire auxiliaire            Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2022-08**    **MASNAT**

Rapporteur :                    Madame Sylvie GUIGNARD, Adjointe à la Cohésion sociale, la Santé et la Dynamique citoyenne

**PARRAINAGE SCOLAIRE DE COLLEGIENS DE DABAGA – SUBVENTION MASNAT**

Par délibération du 24 septembre 2012, la Ville de Languieux, déjà présente au Niger avec la Coopération Décentralisée, s'engageait auprès de l'association MASNAT à parrainer 4 élèves de la Ville de Dabaga pour toute la durée de leur scolarité au collège d'Agadez.

Pour ce faire, la Ville de Languieux verse chaque année à l'association MASNAT une subvention par enfant permettant ainsi de financer son accueil par un membre de sa famille ou un tuteur désigné par l'association.

En effet, compte tenu des distances importantes entre le collège et les lieux de résidence des élèves, certains enfants ne peuvent poursuivre leurs études, faute d'internat.

Il faut préciser que l'aide n'est pas nominative, c'est-à-dire attribuée à un élève en particulier. Si un élève ne poursuit pas sa scolarité, un autre enfant bénéficiera de la subvention.

En 2020/2021, sur un effectif de 22 élèves de Dabaga, 13 d'entre-deux ont été promus dans la classe supérieure, 7 redoublent, et 2 élèves ont été exclus.

Pour l'année scolaire 2021/2022, sur un effectif de 23 élèves, 16 promus en classe supérieure et 7 redoublent.

En tout, ce sont 150 élèves Nigériens qui ont été parrainés. Ceci témoigne du dynamisme et de la confiance qui est faite à cet organisme concernant la formation des jeunes filles et garçons, de leur émancipation et du développement local.

C'est pourquoi, plus que jamais, il me paraît important que nous puissions continuer ce partenariat.

Par délibération du 04 novembre 2019, la Ville de Langueux a accordé un parrainage annuel pour 5 nouveaux enfants, à verser à l'association pour l'année scolaire, qui démarre en octobre au Niger de la façon suivante.

En 2021, nous avons voté la reconduction de cette action pour un minimum de 4 ans (5 ans en cas de redoublement), soit jusqu'à l'année scolaire 2023/2024 ;

Aussi, **je vous propose** :

- La reconduction de la subvention pour l'année scolaire 2021/2022 ;  
160 € X 5 élèves = 800 €, accordée à l'association MASNAT ;
- L'accord pour une subvention pour l'année précédente 2020/2021 qui n'a pas été versée, sur cette même base : 160€ x 5 élèves = 800€ pour l'année scolaire N-1.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Le présent rapport, ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.**